

Publiée le **- 5 SEP. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D101 – CONVENTION AVEC LE SYDEV N°2024.ECL.0501 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE DANS LE CADRE DE LA CREATION DU GIRATOIRE DES ARTISTES.

Rapporteur : Raymond PAQUIER

L'adjoint au patrimoine et à la sécurité informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la création d'un carrefour à sens giratoire situé sur la RD 100, route de Beaupuy, qui permettra l'accès au futur lotissement « le Domaine des Artistes », il est nécessaire de prévoir des travaux d'éclairage public.

La première phase des travaux consiste à la création d'un réseau souterrain d'éclairage public comprenant l'exécution des terrassements et la pose de fourreaux concomitamment aux travaux de construction du futur giratoire.

Monsieur Raymond Paquier indique aux conseillers municipaux que le montant total se chiffre à 20 599 € TTC et que la participation communale s'élève à 12 016€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

VU les crédits budgétaires alloués pour cette opération en 2024,

CONSIDERANT la nécessité de construire un nouveau réseau d'éclairage public, route de Beaupuy, giratoire des Artistes,

Commune de



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 085-218501559-20240905-2024_09_02_D101-DE

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention afférent.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Maire



Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN